



Saint-Marcel-Bel-Accueil

BULLETIN DE LIAISON

Juillet 2025 - n° 143

Forum des associations à la Maison du Patrimoine Samedi 30 août 2025 de 9h à 12h

Dans ce numéro :

Informations municipales

Forum des associations

Révision simplifiée du
règlement du PLU

Manifestations des
associations

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Marie-Claude JEANDEAUD, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Jean-Marie OGER

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2025 n'amène aucune observation de la part du conseil municipal.

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La modification simplifiée n°1 du PLU vise uniquement la modification de certains points du règlement. Les plans de zonage ne sont pas concernés, elle est engagée pour répondre aux objectifs suivants :

- Compléter le nuancier annexé au règlement ;
- Adapter les règles relatives à l'organisation des ouvertures en façades des bâtiments patrimoniaux ;
- Adapter les règles relatives à l'intégration des dispositifs de production d'énergies renouvelables dans les constructions ;
- Adapter les règles relatives à l'aspect des constructions annexes ;
- Donner la possibilité de réaliser à la fois deux annexes et une piscine sur un même tènement ;
- Adapter les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives en cas de présence d'un mur en pierre sur la limite ;
- Modifier les règles d'implantation des piscines et annexes en zone A et N,
- Ajouter des constructions à la liste des changements de destination en zone agricole.
- Adapter la règle de mixité fonctionnelle dans la zone UA.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre à disposition pendant une durée d'un mois, du 15 septembre au 18 octobre 2025, le dossier de modification simplifiée n°1. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie de Saint-Marcel-Bel-Accueil (69 Montée des Perrières, 38080 Saint-Marcel-Bel-Accueil) aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie.

Le dossier sera également disponible durant la mise à disposition sur le site internet de la commune : <https://www.saintmarcelbelaccueil.fr/>. Les observations pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à : mairie@saintmarcelbelaccueil.fr

- A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par Monsieur le maire. Ce dernier ou son représentant présenteront au conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire rappelle que nos associations participent activement à la vie du village et qu'il est important de leurs apporter le soutien de la municipalité, qu'il soit financier par l'octroi de subventions mais également matériel par le biais de mise à disposition gratuite de locaux : salle des fêtes, maison du patrimoine et des associations, maison de la chasse, ancien appartement communal.... Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire, au titre de l'année 2025, les subventions votées en 2024 soit :

| | | | |
|----------------|-------------|-------------------------|---------------------|
| ASSM IDA Rugby | 4 000 euros | Terres d'Ombre | 200 euros |
| A.C.A.P. | 1 200 euros | Les Belles Images | 200 euros |
| SMGTA | 1 200 euros | Journées d'Amitié | 200 euros |
| ADMR | 1 200 euros | Repair Café | 200 euros |
| Sou des Ecoles | 1 200 euros | Pompiers | 200 euros |
| Tennis | 500 euros | FNACA | 200 euros |
| La Chorale | 500 euros | Le Rideau Rouge | 200 euros |
| ACCA | 500 euros | Abyasa Yoga | 200 euros |
| Chauffe Marcel | 500 euros | Le Souvenir Français | 100 euros |
| Tous en Forme | 500 euros | Soit un total de | 13 200 euros |
| ANOUKIS | 200 euros | | |

AIDE FINANCIERE A L'ACQUISITION D'UN ATELIER POUR L'INSTALLATION DES SERVICES TECHNIQUES

La commune de Saint-Marcel-Bel-Accueil projetterait de réaménager ses locaux techniques dans un ancien atelier, d'une surface d'environ 400 m² et dont le prix de vente est estimé à 300 000,00 €. En effet, les bâtiments actuels, situés au centre du village, deviennent trop petits, ne possèdent ni vestiaire, ni bureau. Dans ce cadre et pour anticiper cette possibilité, elle envisage de demander un fonds de concours pour ce projet à la communauté de communes Balcons du Dauphiné ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander un fonds de concours à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné en vue de participer au financement du projet, plafonné à 60% de l'enveloppe dédiée à la commune, soit 42 836 €.

TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Le coût du repas appliqué par le traiteur augmente à compter du 1^{er} septembre 2025, les charges de personnel et les dépenses en énergie sont également constamment en hausse,

Le conseil municipal décide donc, à compter du 1^{er} septembre 2025, de répercuter une hausse de 10 cts sur le tarif du repas de cantine, en fonction du quotient familial des familles :

QF ≤ 800 : tarif à 4,60 € 801 ≤ QF : tarif à 5,40 €

Les tarifs du service de garderie restent inchangés, soit 0,50 € le quart d'heure et 1 € la demi-heure.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Un règlement des cimetières a été mis en place en 2021 destiné à assurer le respect de l'ordre public et de la décence dans les deux cimetières communaux : « ancien » et « nouveau ».

Une modification à ce règlement, notamment à l'article 26 concernant les emplacements est présenté par Monsieur le maire.

Cette modification stipule :

« Dans les zones du cimetière où les conditions techniques, historiques ou d'alignement existant ne permettent pas de respecter la distance entre les pierres tombales, le maire peut autoriser une réduction de cet espace, sous réserve que :

- la stabilité des ouvrages funéraires soit assurée
- l'accès aux sépultures voisines reste possible
- les limites des concessions soient respectées. »

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la modification du règlement des cimetières proposée par Monsieur le maire, notamment l'article 26 concernant le choix des emplacements. Le nouvel arrêté du maire sera affiché aux portes des 2 cimetières communaux.

DECISION MODIFICATIVE

Une recette concernant le reversement de la TVA de l'année N-1 d'un montant de 6 050,49 € supplémentaire sera perçue par la commune. Monsieur le maire propose de l'intégrer au budget 2025 de la manière suivante :

Les crédits d'amortissement des travaux de réseaux (TE38) ne sont pas suffisants car il faut rattraper un reste dû de 2024 : nous avons prévu 20 968,14 € alors que la dépense sera de 25 233€.

Le conseil municipal décide donc d'affecter 4 265 € au compte 2841513 pour la régularisation des amortissements 2025, le reste au compte 202 de l'opération PLU 134.

En ce qui concerne l'étude effectuée en 2021 au sujet du RGPD par le biais de la communauté de commune, il convient de modifier l'imputation prise en compte à l'époque en investissement et la basculer en fonctionnement, cette étude n'ayant pas été suivie de travaux pour un montant qui s'équilibre de 4 050 €

QUESTIONS DIVERSES

Bibliothèque :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la responsable de la bibliothèque accompagnée de 2 bénévoles le 13 juin dernier. La gestion de la bibliothèque représente un travail important, aussi une réflexion est engagée pour pérenniser son fonctionnement. Plusieurs pistes sont à l'étude, la mutualisation du service avec d'autres communes ou encore la mise à disposition de personnel communal quelques heures par semaine.

Ecole :

Les travaux de réfection de la toiture terrasse de l'école sont terminés. La salle de motricité de la maternelle sera entièrement rénovée pendant les vacances scolaires. L'acquisition de 3 vidéoprojecteurs interactifs sera réalisée en septembre pour une installation dans les classes aux vacances de Toussaint.

Stade :

Les travaux de regarnissage du stade sont terminés.

Le remplacement des éclairages du terrain principal et du terrain d'entraînement par des LED sera effectué courant juillet.

Deux bureaux seront aménagés pour les salariés du club dans le courant de l'été à l'étage de la salle des fêtes dans les anciens locaux du syndicat des eaux.

Transport à la demande :

Monsieur Oger résume la réunion tenue par la Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (CCBD) au sujet du projet de transport à la demande sur le territoire.

Il s'agit de la mise en place d'un service de transport mis à la disposition des jeunes 14/25 ans, des seniors et du public fragile, reliant les communes membres de la CCBD. Le coût du trajet est fixé à 2 €. Il sera assuré par des minibus et mis en place pour expérimentation. En fonction des résultats de cette phase d'observation, il sera soit abandonné, soit consolidé, soit élargi au territoire de la Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère (CAPI)

5 points de ramassage seront prochainement définis sur la commune.

Projet Lyon/Turin :

Monsieur le maire fait part aux élus de la rencontre du 19 juin avec SNCF Réseaux au sujet du projet Lyon/Turin. Trois grandes phases s'annoncent avec une tranche 2025/2028 réquisition des données, 2028/2031 ouvrage de reconnaissance, 2032 acquisitions foncières et 2035 avec le début des travaux.

Toutes les informations à ce sujet sont consultables sur le site www.projet-lyonturin.fr

DIA La commune n'a pas souhaité exercer son droit de préemption sur les biens ci-dessous.

Consorts MARGUET – 58 rue du Bourg – parcelle C 634 pour 189 m²

BONNAIRE Rolande – 401 Montée des Perrières – parcelles C 2379, 2381 et 2387 pour 1081 m²

Déclarations de travaux

ABAQUE Géomètres – Montée des Perrières – Modification d'accès à des parcelles

VIDAUD Valérie – Place du village – Changement des volets et de la porte d'entrée

VIDAUD Valérie – Montée de la Cure – Changement des volets

ISSARTEL Béatrice – Loras – Pose de panneaux photovoltaïques

SCI JUS DE POMME – Le Lichoud – Pose de panneaux photovoltaïques

EDF Solutions solaires – Rue du Bourg – Pose de panneaux photovoltaïques

LEVRAT Christian – Chemin du Chou – Installation d'une climatisation

ALEXANDRE Rémi – Route de Panossas – Construction d'une cuisine d'été

MONTEIL Jean-Paul – Le Pichon – Installation de panneaux photovoltaïques

LEVRAT Christian – Le Chou – Changement de la couleur du portail

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025

INFORMATIONS COMMUNALES

NUISANCES SONORES

L'article 9 de l'arrêté préfectoral n° 97-5126 du 31 juillet 1997 stipule :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisent des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses... Pour les particuliers, leur utilisation n'est autorisée qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les bruits de chantier sont quant à eux autorisés entre 7h et 20h du lundi au samedi, sauf jours fériés, et exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.

BORNES INCENDIE

Les bornes incendie sont scellées car seuls, les services habilités (Services de secours, services municipaux et services des eaux) ont vocation à les utiliser. Nous vous rappelons que les particuliers ne sont pas autorisés à y puiser de l'eau et qu'en cas de dysfonctionnement, les conséquences pourraient être dramatiques.

Le Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan (SEPECC) se réserve le droit de porter plainte et compte sur le civisme de chacun.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Grâce au site « service-public.fr » vous pouvez vous **inscrire** sur les listes électorales en ligne.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- un justificatif de **vos** identité (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- un justificatif de domicile (facture EDF, eau, téléphone...).

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir les mêmes documents et remplir le formulaire cerfa 12669 de demande d'inscription disponible en mairie.

RECENSEMENT CITOYEN

Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire.

Pour cela, munissez-vous de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile et rendez-vous au secrétariat de mairie pendant les horaires d'ouverture au public.

Une attestation de recensement vous sera alors remise, à conserver précieusement. Une copie de celle-ci vous sera demandée pour l'examen du baccalauréat, pour votre inscription au permis de conduire, ou encore pour l'inscription à l'université et dans les grandes écoles.

ASSOCIATIONS

LET'S DANCE

Que ce soit en solo, à deux ou en groupe, la danse représente un plaisir partagé qui s'exprime à travers une

multitude de pas qui s'enchaînent sur des rythmes qui font partie de notre histoire, alliant le plaisir collectif, la découverte et la progression personnelle dans l'harmonie de nos corps pour donner à la musique la beauté de la danse, dans une joyeuse répétition de styles variés adaptée à tous les âges.

N'hésitez pas à vous inscrire nombreux, lors du forum des associations, **le samedi 30 août entre 9h et 12h à la MDP**, avec l'association Let's Dance, pour divers styles et techniques de danse variés pour la saison 2025-2026 qui recommence en septembre. Les cours suivants proposés sont destinés aux enfants dès l'âge de 4 ans, ainsi qu'aux adolescents et aux adultes : Rock'n'Roll, danse en ligne, danse moderne (jazz moderne), Bachata (danse latine dominicaine) avec une représentation à la fin de la saison.

N'hésitez pas à nous appeler au 06.21.35.36.29 si vous avez besoin de plus d'informations.

LES POTES AGES

Le vide-grenier organisé conjointement par les Potes Âgés et l'association de Touch-Rugby, est prévu pour le **dimanche 7 septembre**. Comme d'habitude, vous pourrez chiner sur le champ de Mars et aux alentours, prendre un repas dans la salle des fêtes, manger une délicieuse saucisse au vin blanc avec des frites, déguster des crêpes et vous désaltérer à la buvette.

Les inscriptions se feront les 25, 27, 29 août, 2, 3, 5 septembre de 18 à 20h à l'ancien local des pompiers, le 30 août de 10 h à 12h sous le préau des écoles et le 6 septembre de 10h à 12h à la petite salle des fêtes.

LE THEATRE D'ANOUKIS

Le week-end du 12 et 13 septembre, le festival Les Accueillantes organise sa 6ème édition avec des spectacles pour tous (retrouvez le programme ici : lesaccueillantes.theatredanoukis.fr). Comme chaque année, des ateliers seront organisés le samedi : cirque, théâtre, danse folk... Nouveauté 2025, l'atelier d'écriture sera organisé en amont du festival : 4 temps de rencontres avec une autrice à répartir selon les disponibilités des participants fin août et début septembre. Pour plus d'information ou pour vous inscrire à cet atelier, contactez-nous en écrivant à : lesaccueillantes@theatredanoukis.fr.

TERRES D'OMBRE

L'atelier de peinture Terres d'Ombre, animé par Nathalie Cuzin-Ville, reprend ses activités artistiques : aquarelle, acrylique, collage, huile, dessin... dès le **4 septembre** dans les locaux de la mairie.

Il est proposé :

- un cours de peinture le jeudi de 14h à 17h, scindé en 2 groupes.
- un cours de dessin le vendredi tous les 15 jours de 9h30 à 11h30.

Pour tout renseignement, s'adresser à Nathalie Cuzin-Ville au 06 71 21 65 41

JOURNEES D'AMITIE

Le Club Les Journées d'Amitié est ravi d'annoncer sa prochaine sortie, une occasion parfaite de partager un moment convivial et de découvrir de nouveaux horizons ensemble !

Nous vous proposons une escapade enrichissante qui promet de la bonne humeur et de beaux souvenirs. Que vous soyez un membre assidu ou que vous souhaitiez nous rejoindre pour la première fois, cette journée est ouverte à toutes et à tous !

Détails de la sortie :

Date : **Mercredi 10 septembre 2025** ; Destination : le musée du Chapeau à Chazelles-sur-Lyon.

Programme :

8h30 départ de Saint-Marcel **14h00** visite du musée du Chapeau

11h00 visite de la Collégiale Saint-Symphorien **18h30** retour à Saint-Marcel

12h00 déjeuner au restaurant

Tarif : 50€ par personne (incluant le transport, le repas et les activités).

Inscriptions : Les places sont limitées, ne tardez pas à vous inscrire ! **Date limite d'inscription :** 24 Août 2025

Comment s'inscrire : Par téléphone auprès de : Jim au 06 08 57 43 41 ou de Marie-Thérèse au 06 45 97 02 73

C'est une belle occasion de renforcer les liens au sein de notre Club, de rire et d'explorer ensemble. Nous comptons sur votre présence pour faire de cette journée un véritable succès ! Au plaisir de vous retrouver nombreux !

Préparez-vous à une soirée inoubliable ! Le club Journée d'Amitié est ravi de vous convier à **sa soirée théâtrale annuelle**, un événement très attendu qui promet rires, émotions et, surtout, de merveilleux moments de partage. Que vous soyez amateur de comédie, de drame ou simplement curieux de découvrir de nouveaux talents, cette soirée est faite pour vous. C'est l'occasion parfaite de se retrouver, de renforcer nos liens et de célébrer ensemble l'amitié qui nous unit au sein du club.

Informations pratiques

Les farfelues de la scène, samedi 27 septembre 2025 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Saint-Marcel-Bel-Accueil.

Tarif : 10 € par personne, Gratuit pour les -12ans.

Pour toute question ou pour réserver des billets n'hésitez pas à contacter : Jim : 06.08.57.43.41

Nous avons hâte de vous compter parmi nous pour cette soirée exceptionnelle. Venez nombreux pour soutenir nos acteurs et actrices, applaudir leur performance et partager un moment de convivialité comme seule la Journée d'Amitié sait en offrir ! À très bientôt !

TOUS EN FORME

La saison 2024-2025 s'est terminée le mercredi 2 juillet. Cette saison a connu des évolutions importantes avec l'ouverture de nouvelles activités.

En plus de la gymnastique douce, notre cœur d'activité, nous avons ouvert des séances d'automassage, le Do-In inspiré de pratiques corporelles chinoises.

Dans un domaine légèrement différent nous avons aussi mis en place un cours de self-défense, pratique corporelle d'un autre genre, afin d'acquérir les bons réflexes pour faire face à des situations délicates.

Toutes ces activités sont dispensées par des coachs diplômés. A la demande de nos adhérents nous avons organisé des randonnées pédestres afin de nous oxygéner au milieu de notre belle nature. Nous avons réuni 52 adhérents au cours de cette saison avec une participation assidue à la gym douce. Pour la séance du mercredi de 09h00 à 10h15, la fréquentation moyenne est de 24 personnes et de 13 personnes de 10h30 à 11h30 pour une séance encore plus douce. Toutes les activités se déroulent dans une ambiance très décontractée mais soutenue où chacun conserve la maîtrise de ses efforts. Formes physique et morale se retrouvent également dans la convivialité. Nous avons coutume de tirer les rois en janvier et comme chaque année nous avons célébré la fin de saison autour d'un repas de groupe au Château Saint Julien qui a rassemblé 43 convives. C'est l'occasion non pas de distribuer des médailles mais de bavarder plus longuement les uns avec les autres. Nous présenterons nos activités lors du forum des associations organisé par la commune le 30 août. **Ces activités pour la saison 2025- 2026 reprendront le mercredi 3 septembre 2025.** Pour tout renseignement contactez-nous sur le mail de l'association « tousenformesmba@gmail.com ». Bonnes vacances et prenez soin de vous.

LES CHANTS DE BEL ACCUEIL

La chorale reprendra ses répétitions, sous la houlette de notre cheffe de chœur Aurélie PELLERIN, le lundi 15 septembre 2025, aux horaires habituels : 20h - 22h, à la salle des fêtes de St Marcel Bel Accueil.

La chorale sera présente au forum des associations, le samedi 30 août 2025.

Toutes les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre sont les bienvenues. Essai possible, sans engagement.

Pour toute information, contacter le 06.41.19.23.50

LES BELLES IMAGES

Le club photo se met en vacances mais reprendra bien vite ses activités début septembre.

Nous serons présents au Forum des Associations le samedi matin 30 août pour présenter nos activités : sorties, ateliers, animations ... et prendre de nouvelles inscriptions.

Notre Assemblée Générale se tiendra le mardi 2 septembre 2025.

Nous vous souhaitons un bel été, de bonnes vacances en attendant d'accueillir de nouveaux passionnés.

SOU DES ECOLES

C'est avec la kermesse que le Sou des écoles a clôturé cette année scolaire.

Après quelques semaines de vacances bien méritées, nous vous retrouverons le 13 septembre au festival des Accueillantes où nous vous proposerons buvette et petite restauration pour patienter agréablement entre les spectacles.

Le 21 septembre à partir de 8h, La Belle Accueil Rando Trail revient ! Au programme : 3 parcours de randonnées, 2 parcours de trail et un parcours Rando poussette.

Plus d'informations et inscriptions sur le site www.labelleaccueil.fr

Nous vous attendons très nombreux pour ces deux événements et vous souhaitons un très bel été.

REPAIR CAFE

Comme tous les ans, les équipes des bénévoles du Repaircafé seront présentes pendant l'été à savoir :

Le samedi 19 juillet - Le samedi 16 août de 8h30 à 12h00 à la Maison du Patrimoine.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

A VOS CALENDRIERS

JUILLET

| | | | |
|--------------------|----------------------|--|-------------------------|
| Mercredi 02 | Tous en Forme | Assemblée générale à 19h | MDP |
| Samedi 19 | Repair Café | Atelier bricolage et réparations | MDP |
| Samedi 26 | Municipalité | Commémoration du 26 juillet 1944 à 11h | Place du village |

AOUT

| | | | |
|------------------|---------------------|-----------------------------------|------------|
| Samedi 16 | Repair Café | Atelier bricolage et réparations | MDP |
| Samedi 30 | Municipalité | Forum des associations de 9 à 12h | MDP |

SEPTEMBRE

| | | | |
|--------------------------|--------------------------|----------------------------------|------------|
| Dimanche 7 | Les Potes Agés | Vide grenier | |
| Vend 12 et Sam 13 | Anoukis | Les Accueilantes | |
| Samedi 20 | Repair Café | Atelier bricolage et réparations | MDP |
| Dimanche 21 | Sou des Ecoles | Randonnée et trail | |
| Samedi 27 | Journées d'Amitié | Soirée théâtre à 20h | SDF |

SDF = salle des fêtes MDP = maison du patrimoine

NOUVEAU

Nouveau à Saint-Marcel-Bel-Accueil

Un projet de rénovation ou envie de repenser vos espaces ?

Studio Felix, studio de design d'intérieur et design lumière, vous accompagne dans vos projets d'aménagement intérieur et de mise en lumière, que vous soyez un particulier ou un professionnel, de la conception jusqu'au suivi de chantier.

 Approche durable -  Expertise lumière -  Solutions PMR



Contact : Hélène Boutserin - 07 88 50 79 75 - helene@studiofelix.fr - www.studiofelix.fr

**La municipalité vous souhaite un bel été,
et vous retrouve à la rentrée.**

Soirée
THEATRE

Salle des fêtes de Saint-Marcel-Bel-Accueil



Les Farfelusdelascène

SAMEDI 27 SEPTEMBRE à 20h00

Ouverture des portes 19h30

TARIFS : ADULTES 10€ / -12 ans Gratuit

ORGANISE PAR

Les Journées d'Amitié